



AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

RÈGLEMENT 129-2026 – RÈGLEMENT SUR LES TARIFS DE LA VILLE DE MONTRÉAL-EST (EXERCICE FINANCIER 2026)

RÈGLEMENT 130-2026 – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2026

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Lors de la séance ordinaire du 14 janvier 2026, le Conseil municipal de la Ville de Montréal-Est a adopté les règlements mentionnés en titre.

Les règlements 129-2026 et 130-2026 entrent en vigueur conformément à la loi.

Ces règlements sont déposés au bureau du greffier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures régulières de bureau. Ils peuvent également être consultés sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, CE 15 JANVIER 2026

Me Olivier Pelletier
Greffier